

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021
EN MAIRIE - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

---oooOooo---

L'an deux mille vingt et un et le six juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de L'ISLE SUR LA SORGUE s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ, Maire.

Etaient présents :

M. Pierre GONZALVEZ, M. Denis SERRE, Mme Valérie CANILLAS, M. Alain PARENT, Mme Brigitte BARANDON, Mme Françoise MERLE, M. Jérôme CAPDEVILLE, Mme Annie MEYNARD, M. Jean-Gabriel OLIVIER, M. Eric BRUXELLE, Mme Claire USCLAT, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Sabine PLANEILLE, M. Philippe ROUX, M. Olivier COLLIGNON, Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Valérie BASIN, M. Nicolas VALIENTE, M. Christophe OUVIER, Mme Marine VULPIAN, M. Joseph RECCHIA, M. Frédéric CHABAUD, M. Vasco GOMES, M. Christian MONTAGARD, Mme Christiane BAUDOUIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Eulalie RUS donne pouvoir à Mme Valérie BASIN, M. Gérard GAILLARD donne pouvoir à M. Christophe OUVIER, M. Ludovic GERMAIN donne pouvoir à M. Jérôme CAPDEVILLE, M. Alain OUDARD donne pouvoir à M. Pierre GONZALVEZ, Mme Jocelyne RAVET donne pouvoir à Mme Annie MEYNARD, Mme Amandine AUDOUARD donne pouvoir à M. Denis SERRE, M. Serge FUALDES donne pouvoir à M. Frédéric CHABAUD, Mme Andréa TALLIEUX donne pouvoir à M. Joseph RECCHIA

Monsieur Nicolas VALIENTE est secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et charge Monsieur SERRE de faire l'appel nominal.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le procès-verbal du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité

---oooOooo---

21-070 COMPTE RENDU DES DECISIONS

Rapporteur : Monsieur Pierre GONZALVEZ

Par délibération N° 20-014 du 26 mai 2020 parvenue en Préfecture le 27 mai 2020 le Conseil Municipal a délégué au Maire le pouvoir de prendre les décisions relevant des compétences énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales.

Les décisions ont été transmises à Monsieur le Préfet de Vaucluse, pour contrôle de la légalité.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le rapport de Monsieur le Maire

Décide d'entériner les décisions suivantes :

En vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et suivants et de l'article L2322

21-177	11/05/2021	Modification en cours d'exécution n°3 Convention d'occupation du domaine public relative à l'exploitation de mobilier urbain MINI'COM
21-178	11/05/2021	Attribution marché MP21-05 Fourniture et services d'assistance de renouvellement Marché Public de téléphonie fixe, mobile et accès internet et services associés.
21-179	11/05/2021	Attribution marché MP21-08 Travaux de dépose de la couverture du bâtiment secondaire R+1 de l'école Jean Beys de Velorgues
21-180	11/05/2021	Attribution marché MP21-04 Travaux de construction d'une caméra Obscura dans la Tour d'Argent
21-181	12/05/2021	Attribution du marché MP21-10 maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de 3 pavillons, création nouvelle infirmerie et réhabilitation des blocs sanitaires du centre de vacances "Les Tamaris"
21-182	30/04/2021	Transfert de crédits pour dépenses imprévues de fonctionnement n° 1-2021 du budget SPIC FUNERAIRE
21-183	17/05/2021	Renouvellement de l'adhésion à l'association Sites et Cités remarquables de France
21-184	17/05/2021	Convention d'exposition "Ecriture Visionnaire Antonio LOPEZ »
21-185	17/05/2021	Convention transport pour l'exposition "Ecriture Visionnaire Antonio LOPEZ »
21-186	18/05/2021	Modification cours d'exécution n°4 Marché AO20-01 Prestations de service de nettoyage des locaux municipaux
21-187	18/05/2021	Annule et remplace la décision 21-157 relative à la convention de prestation de service entre la Commune et la Société Pertuis froid pour un contrat d'entretien type F2 pour la cuisine centrale des Capucins
21-188	17/05/2021	Convention de mise à disposition Château de Saumane entre la Commune et l'EPIC Tourisme en Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse
21-189	19/05/2021	Convention de mise à disposition du parking intérieur du stade des Capucins entre la Commune et le Centre Social et Culturel la Cigarette

21-190	20/05/2021	Annulation de la régie pour l'encaissement des recettes des produits dérivés pour le service des sports
21-191	20/05/2021	Annulation de la régie pour l'encaissement des recettes des droits de stationnement sur les parkings municipaux
21-192	19/05/2021	Convention de mise à disposition de locaux communaux entre la Ville de L'Isle sur la Sorgue et l'Association A.S.I Basket du 21 au 24 mai 2021 au centre de vacances et de loisirs Les Tamaris.
21-193	20/05/2021	Modification en cours d'exécution n°3 du marché MN 19-17 contrat de maintenance du module smartphone GEODP supplémentaire en complément des nouveaux équipements pour le logiciel de gestion du domaine public GEODP
21-194	20/05/2021	Convention de mise à disposition de l'hippodrome avec l'association Société Hippique pour les courses hippiques
21-195	20/05/2021	Convention de mise à disposition de l'hippodrome avec l'association Société Hippique pour les courses hippiques
21-196	21/05/2021	Demande de subvention auprès de la Région SUD PACA dans le cadre du dispositif FRAT 2021
21-197	21/05/2021	Modification en cours d'exécution n°1 du marché MP18-23 Contrôle maintenance préventive et curative des dispositifs de prévention et lutte contre incendie des bâtiments communaux
21-198	21/05/2021	Modification en cours d'exécution n°1 du marché MP21-02 de maîtrise d'œuvre pour la phase 2 de l'aménagement d'une maison médicale dans un bâtiment existant sur le site Mairie Annexe Boulevard Paul Pons
21-199	25/05/2021	Transfert de crédits pour dépenses imprévues de fonctionnement n° 2-2021 du budget SPIC FUNERAIRE
21-200	25/05/2021	Modification en cours d'exécution n° 2 du lot 2 du marché MP18-16 diagnostic amiante / plomb / termites avant travaux de démolition sur bâtiments communaux
21-201	25/05/2021	Convention de mise à disposition de locaux entre la Commune et la Ferme de Billy Billy
21-202	26/05/2021	Modification en cours d'exécution des lots 1-2-3-4-5-6-8 et 9 : prolongation délais d'exécution du marché AO19-01 travaux de restructuration de l'îlot Tour d'argent
21-203	26/05/2021	Modification en cours d'exécution n°4 marché AO19-01 travaux de restructuration de l'îlot Tour d'argent lot n°2
21-204	26/05/2021	Avenant au contrat d'assurance clou à clou de l'exposition « Joël BRISSE Visage / Paysage »
21-205	26/05/2021	Convention de formation de recyclage brevet de surveillant de baignade
21-206	26/05/2021	Convention de formation sécurité systèmes et réseaux niveau 1
21-207	26/05/2021	Convention de formation Windows 2019 mise en œuvre et administration
21-208	05/05/2021	Attribution d'une case de columbarium décennale
21-209	07/05/2021	Acquisition d'une concession perpétuelle dans le cimetière de L'Isle sur la Sorgue
21-210	27/05/2021	Modification en cours d'exécution n°1 du marché MN 20-07 contrat de maintenance des logiciels de gestion de la police municipale et de gestion de terrains de la police municipale MUNICIPAL MOBILE
21-211	27/05/2021	Demande de subvention pour l'année 2021 auprès du

		département de Vaucluse pour promouvoir les actions culturelles de la Commune
21-212	28/05/2021	Attribution du marché MP21-07 travaux de mise en œuvre d'un nouveau système de ventilation au PAS de 25 mètres du stand de tir
21-213	01/06/2021	Convention de mise à disposition à titre gracieux du gymnase Emile Avy avec l'association les Ateliers du Toucan
21-214	01/06/2021	Convention de mise à disposition à titre gracieux des jardins de la Congrégation avec l'association les Ateliers du Toucan
21-215	01/06/2021	Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle d'expression de l'espace Les Plâtrières avec l'association la Compagnie Professeurs et Eleves en Scène
21-216	02/06/2021	Promesse de bail professionnel avec la SCM GYNELISLE
21-217	02/06/2021	Tarifs de l'exposition Antonio Lopez du 5 juin au 3 octobre 2021 à Campredon centre d'art
21-218	28/05/2021	Demande de subvention auprès de la Préfecture relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance
21-219	02/06/2021	Convention de mise à disposition de la salle saint jean pour l'assemblée générale de l'association Gymnastique volontaire Isloise
21-220	02/06/2021	Convention de mise à disposition de la salle Saint Jean pour une Conférence de l'association Pesco Luno
21-221	02/06/2021	Convention de mise à disposition de l'hippodrome pour un championnat de l'association La Boule Doree
21-222	02/06/2021	Convention de Mise à disposition de l'hippodrome pour un championnat de l'association La Boule Doree
21-223	02/06/2021	Convention de mise à disposition de la salle des Névens pour des répétitions de l'association Chœur Robert Grimaud
21-224	02/06/2021	Convention de mise à disposition du parc Gautier pour le concert des élèves de l'association Musical'Isle
21-225	02/06/2021	Convention de mise à disposition de la salle Saint Jean-pour l'assemblée générale de l'association Les Amis du Passeur
21-226	25/05/2021	Contrat électricité provisoire ajout point de livraison hameau de Saint Antoine
21-227	25/05/2021	Contrat électricité provisoire ajout point de livraison hameau de Petit Palais place Bertin Silvestre
21-228	03/06/2021	Tarifs de l'école de musique municipale pour la rentrée scolaire 2021-2022.
21-229	03/06/2021	Convention de mise à disposition du boulodrome de Saint Gervais avec l'association La Boule Doree
21-230	04/06/2021	Modification en cours d'exécution n°4 du MP12-13 renouvellement du mobilier urbain, planimètre, abris bus et affichage d'entrées de ville
21-232	21/05/2021	Convention d'attaché de presse pour l'exposition Antonio Lopez
21-233	01/06/2021	Convention de médiation culturelle pour l'exposition Antonio Lopez
21-234	11/05/2021	Acquisition d'une concession perpétuelle
21-235	11/05/2021	Acquisition d'une concession perpétuelle
21-236	25/05/2021	Conversion d'une concession trentenaire en concession

		perpétuelle
21-237	09/06/2021	Demandes de subventions 2021 au Conseil départemental de Vaucluse pour la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de la chapelle de Velorgues et les travaux de restauration de l'escalier et du portail de l'hôtel de Campredon
21-238	09/06/2021	Convention de mise à disposition de locaux avec la Confrérie des Pescaire Lilien
21-239	21/05/2021	Convention de mise à disposition de la salle Saint Jean pour des répétitions de l'association Atelier du Chanteur
21-240	04/06/2021	Convention de mise à disposition de l'hippodrome pour un vide-grenier de l'association AILE
21-241	20/05/2021	Convention de mise à disposition de la salle des Névens pour une conférence de l'association Pesco Luno
21-242	10/06/2021	Convention de mise à disposition de locaux avec l'association le Vélo Club Islois
21-243	10/06/2021	Convention de mise à disposition de locaux avec l'association Les Ateliers du Toucan
21-245	10/06/2021	Contrat garantie électricité hangar 158 hameau de Petit Palais
21-246	14/06/2021	Modification de la période d'été applicable aux tarifs piscine 2021
21-247	01/06/2021	Souscription d'un avenant au contrat dommages aux biens n° A 146215905
21-248	28/05/2021	Renouvellement du bail de la caserne de la brigade de gendarmerie de L'Isle sur la Sorgue
21-249	28/05/2021	Bail commercial dérogatoire avec la société Mirum Atticae
21-250	15/06/2021	Contrats électricité provisoires ajout de points de livraison au 1105 chemin de Margoye
21-251	15/06/2021	Annulation de la régie d'avances remboursement stationnement parkings du budget parc de stationnement fermé
21-252	16/06/2021	Modification en cours exe n°3 Lot 2 Marché MP18-16 Diagnostic amiante / plomb et termites avant travaux de démolition sur bâtiments communaux.
21-253	15/06/2021	Convention mise à disposition titre gracieux Espace Artistique les Platrières entre ISS et la Coopérative Ecole du Centre le 1er juillet 2021
21-254	15/06/2021	Convention de mise à disposition de locaux communaux entre la Ville de L'Isle sur la Sorgue et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de L'Isle sur la Sorgue au Centre de Vacances et de Loisirs Les Tamaris du 25 au 27 juin 2021.
21-255	17/06/2021	Attribution marché MP21-09 Travaux rénovation du réseau chauffage et climatisation HDV Hôtel de Ville
21-256	17/06/2021	Attribution marché MP21-11 Maîtrise d'œuvre partielle pour la fourniture et pose d'un bâtiment modulable sur le site de la DST
21-257	03/06/2021	Convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse et la Commune de L'Isle sur la Sorgue pour le versement d'une subvention de fonctionnement
21-258	01/06/2021	Convention prestation de service avec l'association le Temps des copains pour l'accompagnement pianistique le 12 juin 2021

21-071 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AUPRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapporteur : Monsieur Alain PARENT

Le conseil municipal, procède à l'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste de 5 délégués du Conseil Municipal auprès du Conseil d'Administration du CCAS.

Le dépouillement est effectué par Monsieur le Maire. MM. Recchia et Gomes sont assesseurs. Le résultat du vote est le suivant :

- Liste du Maire : 25
- Liste en Action pour L'Isle : 3
- Liste L'Isle c'est vous : 2
- Liste L'Isle à venir : 2
- Blanc : 1

La liste du Maire remporte 4 sièges

La liste en Action pour L'Isle remporte 1 siège

Président : Monsieur Pierre GONZALVEZ - Maire

Sont élus :

- Annie Meynard
- Jocelyne Ravet
- Alain Parent
- Gérard Gaillard
- Vasco Gomes

pour siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de l'autoriser à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci.

21-072 SPIC FUNERAIRE - DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Rapporteur : Monsieur Pierre GONZALVEZ

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme Amandine Audouard membre du conseil d'exploitation du SPIC funéraire.

Le conseil d'exploitation du SPIC funéraire est donc composé de

- Amandine Audouard, conseillère municipale
- Nicolas Valiente, conseiller municipal
- Annie Meynard, conseillère municipale
- Paul Dalia, *Personnes associées*
- Claude Clareton, *Personnes associées*

Dit que parmi les 5 membres du Conseil d'exploitation, les représentants de la commune devront détenir la majorité des sièges. Les cinq membres du Conseil d'exploitation éliront en leur sein leur Président et éventuellement un vice-président et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

21-073 COMMISSIONS MUNICIPALES – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

Rapporteur : Monsieur Pierre GONZALVEZ

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Gérard Gaillard membre de la commission « Affaires Sociales – Santé », désigne Mme Marine Vulpian membre de la commission « Enfance – Education – Sports – Jeunesse »

Arrête la liste des noms des membres titulaires pour chacune des commissions à :

1 / COMMISSION AFFAIRES SOCIALES - SANTE

- Alain Parent
- Annie Meynard
- Jocelyne Ravet
- Gérard Gaillard
- Brigitte Barandon
- Andréa Tallieux
- Vasco Gomes
- Christiane Baudouin

2 / COMMISSION ENFANCE – EDUCATION – SPORTS - JEUNESSE

- Brigitte Barandon
- Elisabeth Delacroix
- Gérard Gaillard
- Marine Vulpian
- Christophe Ouvier
- Serge Fualdes
- Joseph Recchia
- Christiane Baudouin

Et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci.

21-074 ELECTION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT AUPRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE LA CIGALLETTE

Rapporteur : Monsieur Alain PARENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme Marie Legars-Lavaure représentant suppléant du Conseil Municipal auprès du conseil d'administration du Centre Social et Culturel la Cigarette et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de l'autoriser à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci.

21-075 PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » - APPROBATION DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DU SOUTIEN A L'INGENIERIE PAR LA BANQUE DES TERRITOIRES ET LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le dispositif de soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires et du Département de Vaucluse afin de définir le projet de territoire, approuve la convention, jointe en annexe, à conclure avec le Département de Vaucluse et la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse relative à l'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires au programme Petites Villes de Demain et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée ainsi que tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

21-076 DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DE L'APPUI DE LA COMMUNE AU CENTRE DE VACCINATION CONTRE LA COVID 19

Rapporteur : Monsieur Alain PARENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Département

de Vaucluse de 10 000€ au titre du centre de vaccination installé sur la Commune de L'Isle sur la Sorgue, approuve la convention type jointe en annexe entre le Département et les communes et EPCI mobilisés dans la campagne de vaccination contre la COVID 19 permettant l'attribution d'une somme forfaitaire de 10 000 € à la commune de L'Isle-sur-la-Sorgue et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée ainsi que tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

21-077 UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES PAR LES COLLEGES JEAN BOUIN ET JEAN GARCIN

Rapporteur : Monsieur Christophe OUVIER

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'utilisation des installations sportives communales à conclure avec le Département pour les collèges Jean Bouin et Jean Garcin pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 août 2026 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents administratifs et financiers nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

21-078 INFORMATION SUR LES MISES A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur Jean-Gabriel OLIVIER

Le conseil municipal est informé de la mise à disposition de personnel auprès des associations et organismes suivants :

Ci-dessous le tableau récapitulatif des mises à disposition de personnel :

Organismes	Nombre de fonctionnaire mis à disposition	Nombre d'heures Hebdomadaires	Nombre de mois
BCI RUGBY	1	15H00	10 mois hors vacances scolaires
ASI Basket	1	15h00 4h00	10 mois hors vacances scolaires
CL GYMNASTIQUE	1	4h00	10 mois hors vacances scolaires
BCI ATHLETISME	1	12h00	10 mois hors vacances scolaires
BCI FOOT	1	3h30	10 mois hors vacances scolaires
MAISON DE LA PETITE ENFANCE	1	17H30	1 an
CCAS	1	35h00	1 an

Et autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

21-079 PLAN DE FORMATION 2021-2023

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le plan de formation 2021 – 2023 de la commune de L'Isle sur la Sorgue, ci-annexé, de dire que les dépenses sont inscrites au budget 2021 au chapitre 011 article 6184 pour les agents de la collectivité et au chapitre 65 article 6535 pour les élus et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

21-080 REGLEMENT DE FORMATION

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le règlement de formation de la commune de L'Isle sur la Sorgue joint en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

21-081 COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

Le conseil municipal, à l'unanimité de mettre en œuvre le Compte Personnel de Formation selon les modalités suivantes :

Prise en charge des frais pédagogiques

- Prise en charge totale des actions de formation relative à l'acquisition du socle de connaissances et de compétences fondamentales dispensées par le CNFPT (notamment apprentissage de la langue française, règles de calcul).
- Prise en charge partielle dans la limite des crédits budgétaires sans dépasser 2 500 € TTC par projet et par agent dans la limite de 3 formations par an pour l'ensemble des agents de la collectivité,

Prise en charge des frais occasionnés par les déplacements des agents lors des formations

Les frais annexes (hébergement, déplacement, restauration...) ne sont pas pris en charge par la collectivité. Le droit à chèque déjeuner est en revanche conservé par l'agent.

de dire que la campagne de recensement des demandes de mobilisation du CPF lorsque les formations sont payantes s'effectuera jusqu'au 31 janvier de l'année en cours et que ces demandes seront examinées par une commission composée :

- du DGA du service concerné et/ou du DGS
- du DRH

Lors de l'instruction des demandes, les requêtes suivantes sont prioritaires (article 8 du décret n° 2017-928 du 6 mai 2017):

- Suivre une action de formation, un accompagnement ou bénéficier d'un bilan de compétences, permettant de prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions;
- Suivre une action de formation ou un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience par un diplôme, un titre ou une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles ;
- Suivre une action de formation de préparation aux concours et examens.

Les demandes présentées par des personnes peu ou pas qualifiées qui ont pour objectif de suivre une formation relevant du socle de connaissances et de

compétences mentionné à l'article L. 6121-2 du code du travail (qui concerne notamment la communication en français, les règles de calcul et de raisonnement mathématique, etc.) ne peuvent faire l'objet d'un refus. La satisfaction de ces demandes peut uniquement être reportée d'une année en raison de nécessité de service (art. 22 quater de la loi n° n° 83-634 du 13 juillet 1983).

La commission s'appuiera notamment sur les critères suivants afin d'assurer un traitement équitable des demandes et surtout de pouvoir départager les demandes.

- ✓ L'ancienneté
- ✓ La maturité et la faisabilité du projet
- ✓ L'intérêt pour la collectivité au regard de certains métiers et l'émergence de nouveaux métiers,
- ✓ Le nombre de demandes de formations au titre du CPF
- ✓ Nécessité de service

de dire qu'une réponse à la demande de mobilisation du CPF sera adressée par écrit à l'agent dans un délai de 2 mois.

En cas de refus, celui-ci sera motivé.

de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget

Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

21-082 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION

Rapporteur : Madame Valérie BASIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter à compter du 1^{er} août 2021, les modalités concernant le remboursement des frais occasionnés par les déplacements du personnel de la ville de l'Isle sur la Sorgue ;

- Pour les indemnités d'hébergement : maintien du remboursement des frais d'hébergement sur la base du taux forfaitaire, quels que soient les frais engagés avec justificatifs à l'appui tel que précisé supra.
- Pour les frais de repas : remboursement des frais de repas sur la base des frais réels dans la limite du plafond en vigueur au jour du repas, avec justificatifs à l'appui à l'occasion des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale.
- Pour les frais de transport : remboursement des frais selon les modalités exposées supra.
- Pour les frais de stationnement et d'autoroute : remboursement des frais de parc de stationnement quand celui-ci se situe à proximité d'un aéroport ou d'une gare s'ils sont liés à un déplacement en transport en commun.
- Remboursement des frais de péage d'autoroute sur présentation des pièces justificatives et sur la base des frais réellement engagés sont pris en charge par la collectivité.

Et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents et actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

21-083 INDEMNITE DE DEPLACEMENT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Rapporteur : Madame Valérie BASIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'abroger par la présente délibération la délibération n°17-080 du 17 juin 2017, d'attribuer une indemnité forfaitaire de déplacement aux agents titulaires, stagiaires ou non-titulaires occupant les fonctions suivantes :

- les éducateurs/animateurs sportifs intervenant dans les écoles
- les directeurs des ALSH primaire et maternel
- les animateurs intervenant dans les écoles
- les agents de service intervenant sur plusieurs sites
- les intervenants en milieu scolaire de l'école municipale de musique
- L'agent en charge de la mission « anti gaspillage »

de fixer le montant de cette indemnité pour des fonctions essentiellement itinérantes à 400 € pour un poste à temps complet, de dire que la périodicité de versement de cette indemnité forfaitaire sera annuelle, de prendre un arrêté pour attribuer individuellement cette indemnité qui sera calculée au prorata du temps de présence sur le poste justifiant l'attribution, en cas d'absence du titulaire de la prime celle-ci sera versée à son remplaçant, de dire que les dépenses afférentes seront inscrites au budget 012 article 64118 « autres indemnités » de l'exercice 2022 et suivants et de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de l'autoriser à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci.

21-084 RECRUTEMENT DANS LE CADRE DE L'ALTERNANCE

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le principe de recrutement par la voie de l'apprentissage, de créer un poste d'apprenti à temps complet à 35 heures hebdomadaires à compter de septembre 2021 pour une durée de deux ans pour l'obtention d'un MBA Manager du développement Commercial spécialité Événementiel en partenariat avec l'Ecole Internationale Tunon à Marseille, de dire que les dépenses afférentes sont inscrites au budget Chapitre 011 article 6184 du budget « versements à des organismes de formation » et chapitre 012 article 6417 du budget « apprenti » de l'exercice 2021 et suivants et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer des conventions de formations avec l'école précitée ainsi que tout document relatif à ce dispositif

21-085 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Pierre GONZALVEZ

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la modification du tableau de l'effectif théorique du personnel territorial à compter du 1^{er} août 2021 comme suit :

Nombre de postes créés	GRADES	TEMPS DE TRAVAIL/semaine
2	Adjoint d'animation	Temps complet

Nombre de postes supprimés	GRADES	TEMPS DE TRAVAIL/semaine
2	Brigadier-Chef Principal	Temps complet

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

21-086 RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN VERTU DE L'ARTICLE 3-2 DE LA LOI 84-54 DU 26 JANVIER 1984

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps non complet d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique B du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à raison de 6 heures hebdomadaires. La rémunération est fixée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe assorti du régime indemnitaire s'y afférent et en vigueur dans la collectivité, de dire que cet emploi conformément à l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics, de dire que cet emploi est créé à compter du 1^{er} septembre 2021, de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

21-087 PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE EN SANTE OU EN PREVOYANCE DES AGENTS

Rapporteur : Monsieur Pierre GONZALVEZ

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à compter du 1^{er} décembre 2021, aux dépenses de protection sociale complémentaire des fonctionnaires et des agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé ou pour le risque prévoyance dans le cadre du dispositif de labellisation, de préciser que les bénéficiaires sont les agents en activité stagiaires, titulaires ou contractuels de droit public ou privé dans la mesure où la durée de leur contrat est supérieure ou égale à 6 mois, de verser une participation mensuelle de 15 € brut / mois soit au titre de

- *La garantie santé par le dispositif de labellisation à hauteur de 15 Euros mensuel,*

ou

- *La prévoyance par le dispositif de labellisation à hauteur de 15 Euros mensuel.*

de préciser que le mode de versement se fera directement aux agents sans distinction liée au revenu ou à la situation familiale et dans la limite de la cotisation mensuelle. L'agent devra fournir une attestation de labellisation à son employeur de manière annuelle et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

21-088 RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter un vacataire dans la limite des besoins pour mener une mission ponctuelle auprès de la Direction des finances et de la commande publique pour la période du 6 juillet 2021 au 31 décembre 2021, fixe la rémunération de chaque vacation sur la base de 32 € brut par heure, dit que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours au chapitre globalisé 012 et autorise Monsieur le

Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

21-089 INDEMNITE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Rapporteur : Monsieur Pierre GONZALVEZ

Le conseil municipal, par 31 voix pour et 2 abstentions (M. Joseph Recchia & Mme Andréa Tallieux), décide de dire que l'indemnité de fonction définie par la délibération n°20-032 du 9 juin 2020 sera versée automatique au nouveau conseiller municipal de la liste majoritaire à compter de la date de démission du précédent, de dire que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours au chapitre globalisé 065 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

21-090 INSTAURATION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) RENFORCE

Rapporteur : Madame Françoise MERLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer le droit de préemption urbain « renforcé » en application de l'article L211-4 du code de l'urbanisme sur les zones UA, UB, UC, UD, UE, UL, UP, UV, 1AU, et 2AU telles que figurant au plan de zonage annexé à la présente délibération pour permettre la réalisation des objectifs définis, de préciser que le droit de préemption urbain « renforcé » entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire après avoir fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une mention dans deux journaux d'annonces légales, d'indiquer que le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au dossier du PLU conformément à l'article R 151-52 du code de l'urbanisme, de dire qu'une copie de la présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Préfet,
- à Monsieur le Directeur Départemental des services fiscaux,
- à Monsieur le Président du conseil supérieur du notariat,
- à la Chambre départementale des notaires,
- au Tribunal de Grande Instance,
- au greffe du Tribunal

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et les pièces nécessaires à l'exécution et à la publication de la présente délibération et des actes y afférents.

21-091 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DU DEVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE LA FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE

Rapporteur : Monsieur Denis SERRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la conclusion d'une convention de concession d'une durée de 30 ans avec Enedis et Electricité de France (EDF) pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente ainsi que le cahier des charges et ses 8 annexes, approuve la conclusion d'une convention d'aménagement esthétique des réseaux pour l'application de l'article 8 du cahier des charges de concession pour 4 ans, approuve la conclusion d'une convention de partenariat entre la commune de L'Isle-sur-la-Sorgue et Enedis pour l'accompagnement de la Transition Ecologique pour 4 ans. approuve la signature de

la charte partenariale pour 4 ans afin de répondre aux ambitions de la transition écologique sur le territoire et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions, la charte ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VU POUR ETRE AFFICHE LE NEUF JUILLET DEUX MILLE VINGT ET UN CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE L'ARTICLE L 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

A L'Isle sur la Sorgue, 7 juillet 2021

Date de convocation : 30 juin 2021

Date d'affichage :

Certifié exécutoire :

Pour extrait conforme
au registre des délibérations

LE MAIRE,



Pierre GONZALVEZ,

La séance est levée à 20h30.